

Motion à l'intention de Monsieur le Préfet de Guyane

Suite aux différentes hausses des prix du carburant et du gaz en Guyane, les socioprofessionnels et les représentants des consommateurs se sont réunis, et ensemble nous exigeons :

- 1 - Suppression immédiate de la ligne « financement des stocks stratégiques » de la fiche de calcul du prix du carburant et payée par les consommateurs ;**
- 2 - Baisse immédiate de 50 centimes d'euros ;**
- 3 - Mise en place d'une commission d'étude du prix ;**
- 4 - Abrogation de l'article n°88 de la Loi rectificative de 2007 ;**
- 5 - Révision du prix sortie S.A.R.A. (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles), pour répercuter la baisse des cours du pétrole.**

**Le Collectif des Socioprofessionnels
et des Consommateurs**